



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14

Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr

Site : www.monclocher.com

Compte rendu du conseil Municipal du 12 septembre 2020 9h30

Sont présents : DEFFARGES Bernard, CONTE Jean-Louis, DEDIEU Michel,
TAILLEFER Patrick, MOULIS William, VEYSSIERE Claudie,

Sont absents : CARRE Alain

Procuration : CARRE Alain à DEFFARGES Bernard

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.
Monsieur Jean – Louis CONTE est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- *Vote des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs*
- *Révision des taxes d'aménagement*
- *Questions diverses*

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts directs aux services fiscaux.

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue, dans chaque commune, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), chargée de proposer à l'Administration Fiscale la valeur cadastrale des biens soumis aux taxes directes locales.

Cette commission est composée, outre du Maire ou de l'Adjoint délégué de 6 commissaires titulaires, 6 commissaires suppléants.

Les Commissaires sont désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables de la Commune, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal dans les deux mois de son renouvellement.

Les Commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être suffisamment familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Lorsque le territoire communal comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un Commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts. La désignation des Commissaires et de leurs suppléants doit être effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe d'habitation, à la taxe foncière et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées. La durée du mandat des Commissaires est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

CONSIDÉRANT que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse a été adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ETABLIT la liste des contribuables à transmettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour la désignation des Commissaires titulaires et suppléants de la **Commission Communale des Impôts directs** comme suit, et ce, en tenant compte des contraintes locales, faible population, personnes âgées ou en bas âge.

	Titulaire/suppléant	Civilité	Nom Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
		Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5
1	T	Mme	FABRE/RIVIERE-Sylvie	8 février 1972	Quartier de Grill 09400 Gourbit	oui
2	T	Mme	MONTAGUT Amélie	9 novembre 1983	Rue du Barrou 09400 Gourbit	oui
3	T	Mme	PERCHEVAL/AMIEL-Marie-France	19 septembre 1956	Quartier de Naoudo 09400 Gourbit	oui
4	T	Mme	RASCOL Andréa	28 avril 2000	Les Gours 09400 Gourbit	oui
5	T	Mme	GUILLERMO/POULIQUEN – Marie-claude	26 décembre 1951	Rue Principale 09400 Gourbit	oui
6	T	Mme	BLASY/LAGUERRE Juliette	07/07/31 00:00	Rue Principale 09400 Gourbit	oui
7	T	M.	CABIBELChristian	27 avril 1954	Carrierro Del Pount 09400 Gourbit	oui
8	T	M.	CONTE Philippe	25 juin 1963	Le Répétit 09400 Gourbit	oui
9	T	M.	ESTEBE Marc	7 juin 1959	Le Pestié 09400 Gourbit	oui

10	T	M.	RIVIERE Jean-Suzon	20 août 1969	Quartier de Grill 09400 Gourbit	oui
11	T	M.	HARTIG Pierre	7 juin 1940	Chemin de la Taychouinière 09400 Gourbit	oui
12	T	M.	CARITEY Christophe	8 décembre 1967	Rue Principale 09400 Gourbit	oui
13	S	Mme	MOPIN/ORLANDO - Maéva	29 novembre 1992	Rue des Gours 09400 Gourbit	oui
14	S	Mme	MOURRAUT/ROUJAS - Martine	8 avril 1959	Rue Principale 09400 Gourbit	oui
15	S	Mme	QUONIOU/ORLANDO - Sylvie	5 décembre 1985	Chemin de la Taychouinière 09400 Gourbit	oui
16	S	Mme	LAURENT/LAGUERRE - Catherine	8 novembre 1959	Le Pestiè 09400 Gourbit	oui
17	S	Mme	HECHACHE Salima	6 juillet 1970	Rue Principale 09400 Gourbit	oui
18	S	Mme	DOUARCHE Annie	19 avril 1958	Quartier de l'église 09400 Gourbit	oui
19	S	M.	BOCK Daniel	13 octobre 1958	Le pla de Dessous 09400 Gourbit	oui
20	S	M.	DUCOS Jean-Pierre	20 novembre 1939	Quartier de Naoudo 09400 Gourbit	oui
21	S	M.	FERNANDEZ Antoine	26 octobre 1938	Pla de dessous 09400 Gourbit	oui
22	S	M.	SALATS Didier	6 mars 1963	Le Répétit 09400 Gourbit	oui
23	S	M.	ROUJAS Jean-Jacques	5 février 1964	Rue Principale 09400 Gourbit	oui
24	S	M.	GUIMONT Yves	10 février 1957	Chemin de la Taychouinière 09400 Gourbit	oui

Révision du taux taxe aménagement

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute modification du taux doit être prise avant le 30 novembre 2020 et propose que le taux de la taxe d'aménagement applicable en 2021 soit de 3.5 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire,

Décide de porter le taux de la taxe d'aménagement à 3.5 %.

Pour : 7 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Questions diverses

- Le Conseil Municipal a évoqué la gestion et l'exploitation de la forêt communale et indivis. Une réunion de travail est prévue le 23 octobre 2020 à 14 h 00 afin de traiter les différents points afférents.
- Le site internet sera interrompu par l'hébergeur actuel fin décembre 2020 le Conseil Municipal examine les différentes propositions auprès des fournisseurs consultés
- Approche globale concernant les travaux et les objectifs concernant le village.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00